

Contacts et permanences

◆ ADIL / POINT RÉNOVATION INFOS SERVICES

Coordonnées : Tél. : 0810 140 2410 ou 03 86 72 16 16
Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre
Tous les 4ème vendredi de chaque mois de 10h à 12h sans RDV

◆ Espace Info Energie

Coordonnées : Tél. : 03 86 72 16 16
Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre
Le 2ème jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h sur RDV

◆ C.A.U.E

Coordonnées : Tél. : 03 86 72 87 19
Permanences : Au Sémaphore, 2 avenue de la Gare à Tonnerre
Tous les 2ème jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h sur RDV
au 03 86 72 87 19

◆ A.N.A.H.

Coordonnées : Tél. : 03 86 48 41 40
Permanences : téléphoniques du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45



Vous êtes,

**un FUTUR
PROPRIÉTAIRE,**

**le PROPRIÉTAIRE
d'une résidence PRINCIPALE,
SECONDAIRE, d'un HÉBERGEMENT TOURISTIQUE,**



**Un LOCATAIRE,
Un BAILLEUR**



Et vous avez BESOIN de CONSEILS GRATUITS

**Des spécialistes de l'habitat
peuvent vous aider ...**



L'ADIL de l'Yonne est agréée par le ministère du logement.

Elle assure une mission de service public d'information générale sur tous les thèmes liés au logement et à l'habitat (informations juridiques, financières et fiscales). L'ADIL est associée à la mise en œuvre des politiques publiques sur le logement et la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique.

L'Espace INFO-ÉNERGIE est porté par l'ADIL.

Il a pour mission l'information sur les thèmes des économies d'énergie et des énergies renouvelables (informations techniques et financières).

Il assure également la gestion du Point Rénovation Info Service avec l'ADIL, dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat initié par l'Etat.



Le C.A.U.E. de l'Yonne est une association composée d'architectes et dotée d'une mission d'intérêt public.

Il conseille gratuitement les particuliers et assiste les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) pour ce qui concerne leurs projets de construction, réhabilitation, ou encore d'aménagement.

Tout particulier ayant pour projet de **construire**, de **réhabiliter**, de faire une **extension** de son logement, de **réaménager** son jardin, peut faire appel gratuitement à un architecte conseiller. Il vous aidera à définir vos besoins et déterminer la faisabilité de votre projet, à vérifier les contraintes liées au site, à aider à monter un dossier de permis de construire ou à vous diriger vers des professionnels compétents...

En tant que **propriétaires occupants**, l'ANAH peut intervenir, sous conditions, pour des travaux :

- * **d'amélioration énergétique** de votre logement (isolation, chauffage, menuiseries,...)
- * **D'adaptation** de votre logement à la **perte d'autonomie** ou au **handicap** (salle de bain, accessibilité,...)
- * De **réhabilitation** d'un logement très dégradé (électricité, plomberie, toiture),...



Questions	ADIL	EIE	CAUE
1. Vous êtes propriétaire d'un terrain et vous souhaitez définir vos besoins pour construire une maison, aménager la parcelle, connaître les réglementations en vigueur... ?	2*		1*
2. Vous souhaitez réaménager ou agrandir votre maison pour adapter votre logement à une situation de handicap, créer de l'espace, aménager une dépendance, vos combles ou améliorer votre confort ?			1
3. Vous souhaitez réaliser des travaux modifiant l'aspect de votre maison comme ouvrir ou modifier des fenêtres, rénover vos enduits, construire une terrasse, implanter une clôture...et vous devez déposer une déclaration pour vos travaux, vous ne savez pas dans quel ordre organiser votre projet ?	2		1
4. Vous souhaitez construire ou acheter une maison et connaître les financements possibles, être conseillé avant de signer avec le constructeur...?	1		
5. Vous souhaitez créer, réaménager un gîte, une chambre d'hôte dans votre maison ?			1
6. Vous êtes propriétaire et vous avez besoin de conseils pour isoler votre logement ?		1	
7. Vous aimeriez savoir quelle est l'énergie la plus adaptée pour votre logement ?		1	
8. Vous recherchez des conseils pour interpréter des devis sur l'énergie et qui choisir ?		1	
9. Vous êtes locataire, vous souhaitez faire des travaux, partir du logement, et connaître vos droits et obligations ?	1		
10. Vous êtes un bailleur privé, vous souhaitez connaître vos droits, vos obligations, rédiger un contrat de location, trouver une solution pour les loyers impayés...?	1		

(*) **1** : partenaire prioritaire
2 : partenaire secondaire